

1. Intitulé du certificat

« Réaliser des travaux de démontage d' un arbre» (GRIMPELAG2) associé au métier de grimpeur-élagueur

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

'Bomen kappen' (GRIMPELAG2) sluit aan bij de functie van klimmer-snoeier
„Bäume fällen“ (GRIMPELAG1) verbunden mit dem Beruf des Kletterers-Baumfällers (DE)
“Tree removal” (GRIMPELAG2) associated with the job of climber-pruner (EN)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

- **Identifier des arbres et les caractériser dans leur environnement**
 - Reconnaître les arbres et arbustes forestiers et d'ornement
 - Caractériser l'environnement de l'arbre
- **Inspecter l'état sanitaire et de développement des arbres**
 - Procéder à l'analyse visuelle de l'arbre
 - Repérer la présence des maladies causées par des facteurs abiotiques
 - Repérer la présence de dégâts causés par des parasites
 - Repérer la présence de dégâts liés aux activités humaines
 - Identifier le stade de développement de l'arbre
 - Effectuer une intervention sur les arbres
- **Grimper et se déplacer dans des arbres**
 - Utiliser la technique d'accès à l'arbre la plus appropriée (échelle, corde,...)
 - Grimper et descendre d'un arbre
 - Se déplacer dans un arbre
- **Démonter des arbres**
 - Identifier les contraintes
 - Caractériser les techniques de démontage

- Effectuer un démontage simple
- Effectuer un démontage avec rétention
- **Abattre des arbres**
 - Différencier les types d'abattage
 - Maîtriser les principes généraux d'abattage
 - Effectuer un abattage en maîtrisant les techniques, le matériel
 - Maîtriser les techniques d'ébranchage et de tronçonnage des bois abattus
- **Trier et évacuer les déchets et résidus**
 - Séparer les branches charpentières des rameaux
 - Valoriser les rémanents
 - Evacuer les résidus aux endroits appropriés
- Assurer la maintenance de premier niveau des outils et du matériel
 - Vérifier l'état de fonctionnement des outils, machines et matériels avant utilisation
 - Vérifier l'état de fonctionnement des équipements et des dispositifs de sécurité avant utilisation
 - Nettoyer les outils, matériels et équipements
 - Ranger les outils, matériels et équipements

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le grimpeur élagueur exécute les travaux de taille et d'abattage en tenant compte de l'architecture, de la biologie, de la physiologie et de la pathologie de l'arbre. Il applique les techniques du grimper et du déplacement dans l'arbre. Il travaille dans le respect des consignes en vigueur, des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement

⁽¹⁾ Rubrique facultative

⁽¹⁾ Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel. 00-32_2_371.74.40 www.validationdescompétences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK/ NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences	Accords internationaux
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		Durée de l'épreuve de validation : 2 h
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu